



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M REVELLAT PHILIPPE
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 53 845 957 154
Référence de l'avis : 18 91 4290538 04

Numéro de propriétaire : 471 R01158 J

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0651 MBKZWW
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS B

PROP/INDIVIS 02106 MCTK24
MME REVELLAT FRANCOISE J

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT
Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018** **2 900,00 €**

91121

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

* À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU
3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX
Tél : 01 69 31 83 00

• Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU - S.A.I.D. 1ER SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX
Tél : 01 69 31 83 71

*(Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : 91 ESSONNE

Commune : 471 ORSAY

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	25,52 %	0,431 %	0,815 %	16,37 %	0,652 %	6,83 %			
Taux 2018	25,52 %		0,779 %	16,37 %	0,647 %	6,21 %	0,286 %		
Adresse		27B RUE DE LAUNAY							
Base ①	5615		5615	5615	5615	5615	5615	5615	
Cotisation	1433		44	919	36	349	16		2797
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017	1169	20	37	750	30	313	-		
2018	1433		44	919	36	349	16		2797
Variation	+22,58 %	-100 %	+18,92 %	+22,53 %	+20,00 %	+11,50 %	-		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2017									
2018									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »						Droit proportionnel :			
Base « collectivité »						Droit fixe :			
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 11 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 12 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				103
					Dégrèvement « Habitation principale »				
					Dégrèvement JA « état »				
					Dégrèvement JA « Collectivité »				
					Montant de votre impôt :				2900
Références administratives : 910 51 021 121 471 471 N Y									